

« *Le don de soi pour la Patrie* »

Le Bureau Politique national

Par la présente, notre parti, PASTEF-Les-Patriotes, voudrait porter à l'attention des organisations de défenses des droits de l'homme, les violences et violations graves de ses droits dont est victime Monsieur Ousmane SONKO, Président dudit parti, particulièrement depuis le 16 septembre 2018, date de sa première déclaration de candidature à la magistrature suprême du Sénégal. Au-delà de sa personne, les militants de PASTEF-Les-Patriotes sont aussi victimes des mêmes méfaits commis par les représentants de l'Etat du Sénégal sous le régime du Président Macky SALL.

Cette persécution permanente, accompagnée d'une campagne de diffamation et de diabolisation à relents régionalistes, d'une tentative soutenue d'intimidation et de harcèlement moral par les forces de défense et de sécurité, de menaces de mort et d'attaques physiques, d'agressions contre nos convois et de diverses entraves à la liberté de circulation, d'un harcèlement judiciaire permanent, d'atteintes à la liberté de réunion et de culte et, pour couronner le tout, de prises d'otages et de meurtres de militants de PASTEF : il est temps que cessent ces agissements inacceptables, qui mettent dangereusement en péril la paix civile au Sénégal, considérée pourtant quelque part comme une vitrine démocratique en Afrique.

Un rappel des faits (non exhaustif) s'impose pour attirer l'attention sur la gravité de la situation et le degré de la persécution que subissent notre leader et les militants de notre parti, dans un pays qui se dit libre et démocratique.

Aux organisations de défense des droits de l'homme représentées au Sénégal afin que nul n'ignore les vrais auteurs et instigateurs de la violence dans le champ politique.



1- Une campagne de diffamation et de diabolisation contre Ousmane Sonko

- ✓ Depuis le 16 septembre 2018, date de la présentation de son livre-vision « Solutions pour un Sénégal nouveau », le Président Ousmane SONKO ne cesse de recevoir des attaques discriminatoires voire de stigmatisations ethnocentristes de la part du pouvoir, en raison de son ethnie et de ses origines casamançaises.
- ✓ A cela s'ajoute une stigmatisation religieuse continue avec l'accusation de « *djihadiste* ». Sans compter, plus récemment, les attaques infâmantes sur les plateaux de télévision, du sieur Mame Mbaye NIANG et autres thuriféraires, le traitant à plusieurs reprises de « *violenceur* » et de « *pervers sexuel* », sur la base du complot d'Etat ourdi contre sa personne. Et tout ceci sans que la justice ne s'autosaisisse aucunement.

2- Une tentative d'intimidation par les forces de défense et de sécurité

- ✓ **Depuis le 03 février 2021** : à chaque convocation, par le juge (09 février 2021, 02 mars 2021, 03 novembre 2022, 05 décembre 2022, 02 février 2023), la maison de Monsieur Ousmane SONKO est "*bunkerisée*", avec des barrières installées et stationnant sur la ruelle de sa maison, des chars anti-émeutes, à 4h du matin, et une restriction illégale des visites des amis, des responsables du parti et de ses parents, des systèmes d'espionnage électronique de son domicile jusque dans son intimité, etc.;
- ✓ **Depuis juin 2022** : toutes les conférences de presse du leader de PASTEF ou d'autres structures du parti ainsi que les réunions du bureau politique se font sous haute surveillance de la gendarmerie nationale. Dès qu'une conférence est annoncée, quatre (04) fourgonnettes et deux pick-up remplis de gendarmes sont stationnées aux abords du siège de Pastef.
- ✓ **Depuis février 2023** : Tous les jours, au moins, 4 fourgonnettes de la police, 01 blindé de la Brigade d'Intervention Polyvalente et 02 camions anti-émeutes dragons sont systématiquement déployés aux abords de son domicile. Ce dispositif le suit dans ses moindres déplacements.

3- Des menaces de mort et des attaques physiques

- ✓ **16 octobre 2018** : Appel au meurtre d'Ousmane SONKO à travers une vidéo en ligne publiée dans *Nouvel Actu*, par le 1^{er} Vice-Président de l'Assemblée Nationale d'alors Moustapha Cissé LO, sans conséquences judiciaires ;
- ✓ **25 juin 2021** : agression physique du député Ousmane SONKO par un député de la mouvance présidentielle, Mberry SYLLA, dans l'enceinte même de l'hémicycle ;
- ✓ **07 juin 2022** : Appel au meurtre d'Ousmane SONKO, cette fois-ci par Ahmed Suzanne Camara dans une vidéo largement partagée sur les réseaux sociaux, là non plus sans conséquences judiciaires, malgré une plainte déposée le 13 juin 2022.





4- Des attaques contre les convois et des entraves à la liberté de circulation

- ✓ **18 février 2019** : Attaque du convoi du candidat Ousmane SONKO à Aéré Lao par des nervis à la solde des responsables locaux de la mouvance présidentielle;
- ✓ **03 Mars 2021** : Blocage du convoi d'Ousmane SONKO par le groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) au rond-point Mermoz, qui l'empêchant ainsi de se rendre au tribunal, suivi de son arrestation pour « troubles à l'ordre public et participation à une manifestation non autorisée » ; les émeutes qui s'en suivirent ont causé 13 morts et plus de 600 blessés selon la croix rouge, sans enquête sérieuse jusqu'ici malgré les annonces de pure forme ;
- ✓ **08 mars 2021** : confiscation de son passeport l'empêchant de voyager en tant que maire avec un agenda international dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- ✓ **15 octobre 2021** : attaque armée de nervis de Doudou KA au siège de l'UNACOIS de Ziguinchor lors d'une réunion entre le candidat à la mairie de Ziguinchor Ousmane SONKO et des membres de l'organisation. Bilan : 3 militants de PASTEF grièvement blessés.
- ✓ **16 octobre 2022** : attaque aux grenades lacrymogènes du convoi d'Ousmane SONKO, lors d'une tournée politique dénommée « *Nemmeeku Tour* », par la gendarmerie nationale à Joal ;
- ✓ **30 octobre 2022** : attaque du convoi d'Ousmane SONKO à Tchiky par un groupe de nervis dirigé par Oumar NDIONE (militant APR et proche de Fatou NDIONE responsable de l'Alliance Pour la République qui travaille à la présidence). Le tribunal de grande instance de Mbour l'a clairement désigné comme instigateur des violences et l'a condamné à deux (02) mois d'emprisonnement ferme ;

5- Un harcèlement moral et judiciaire permanent

- ✓ **En septembre 2018** : violation par des éléments de la gendarmerie nationale, du domicile de la maman d'Ousmane SONKO, alors candidat à la présidentielle de 2019, pour s'emparer de force de ses fiches de parrainage ;
- ✓ **Depuis Octobre 2022** : Harcèlement sur toute la période du Nemmeeku tour (série de visites aux autorités administratives villageoises et chefs religieux ou coutumiers) dans les communes des départements de Mbour et de Tivavouane, par la gendarmerie nationale qui a poursuivi systématiquement le convoi d'Ousmane SONKO et a empêché la tenue normale des rassemblements des militants de PASTEF avec leur leader ;
- ✓ **Depuis mars 2021** : tous les droits d'Ousmane SONKO sont bafoués dans les procédures judiciaires, avec une surcharge des chefs d'accusation pour forcer une condamnation. Au même moment, toutes les plaintes déposées par Ousmane SONKO sont restées sans suite, à ce jour, alors que celles contre lui

sont diligentées avec une célérité inhabituelle pour ne pas dire avec un excès de zèle remarquable du procureur de la République ;

6- Des entraves à la liberté de réunion et de culte

- ✓ **13 janvier 2020** : interdiction de réunion sur la brèche, à Saint-Louis, entre le député Ousmane SONKO et les populations ;
- ✓ **17 juin 2022** : barricade de son domicile et interdiction au Président SONKO de se rendre à la mosquée pour la prière du vendredi ;
- ✓ **31 octobre 2021**: attaque du convoi d'Ousmane SONKO par des nervis de Doudou KA.
- ✓ **10 février 2023** : jets de pierres des forces de l'ordre, à l'entrée de Mbacké pour l'empêcher de répondre à l'invitation des « baay-faal » à visiter leur chantier : le pare-brise de son véhicule a été cassé ;

7- Des prises d'otages et des assassinats contre des militants de Pastef

- ✓ **06 octobre 2018** : Viol et assassinat de la militante de Pastef, chargée de l'organisation de Pastef keur Massar, Mariama SAGNA : toujours pas de procès
- ✓ **3, 4, 5, 6,7 Mars 2021** : assassinat de 13 militants, sympathisants de PASTEF ou citoyens, lors des évènements qui ont secoué le pays. Sans suite jusqu'à ce jour ;
- ✓ **10 juin 2022** : arrestation de 11 membres de Pastef, dans l'affaire dite des "forces spéciales" pour accusation prétendue de terrorisme ;
- ✓ **02 juin 2022** : assassinat de 3 jeunes lors des manifestations consécutives à l'élimination de la liste des titulaires de la coalition Yewwi Askan Wi ;
- ✓ **7 décembre 2022** : Arrestation de Fadilou KEÏTA, coordonnateur du Nemmeeku Tour, pour délit d'opinion,
- ✓ **02 octobre 2022** : arrestation de 17 militants de Pastef sans motifs ;
- ✓ **04 octobre 2022** : arrestation de 09 militants de Pastef Diourbel pour distribution de flyers aux fins de sensibilisation pour l'inscription massive des citoyens sénégalais sur les listes électorales.

Ces évènements répertoriés attestent de l'acharnement du gouvernement du président Macky SALL sur la personne d'Ousmane SONKO et sur son parti, en cherchant vaillamment à l'empêcher de se présenter à la présidentielle de 2024. Ce qui explique que toute l'énergie de l'administration judiciaire semble n'être consacrée qu'à créer des dossiers, les uns plus absurdes que les autres, pour l'attirer devant un tribunal, dans le mépris total des autres affaires courantes des citoyens.

S'agissant des forces de défense et de sécurité déployées, il est inacceptable voire inconcevable que ces forces républicaines soient dévoyées de leur mission régalienne pour servir à intimider un adversaire politique du pouvoir en place.



C'est dire le peu cas que Macky SALL et son régime font des préoccupations réelles des Sénégalais. Les défis et enjeux qui attendent le Sénégal sont tellement énormes que l'on ne saurait comprendre que l'État puisse déployer tant d'efforts contre un leader et ses soutiens politiques au mépris des lois de la république et de toutes les règles d'éthique.

Toutes ces mesures illégales visant à ligoter Ousmane SONKO et à l'empêcher de s'exprimer constituent une atteinte grave à ses droits et violent manifestement le Titre II, Article 8 de la Constitution du Sénégal qui garantit à tous les citoyens les libertés individuelles fondamentales, les droits économiques et sociaux ainsi que les droits collectifs.

Au-delà de cet acharnement sur la personne d'Ousmane SONKO, l'État du Sénégal, censé protéger les citoyens, enfreint ses propres règles et perturbe la liberté de circuler de tous les autres citoyens résidant dans son quartier qui, bien souvent, est mis quasiment sous état de siège.

En menant cette traque inacceptable des opposants politiques et en persistant dans ces forfaits et forfaitures, l'État du Sénégal viole ouvertement les instruments internationaux de protection des droits de l'Homme dûment ratifiés tels que la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948 et la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Eu égard à toutes ces considérations, Pastef-Les Patriotes prend à témoin votre organisation qui s'est donnée pour mission la défense des droits de l'homme, et interpelle la communauté nationale et internationale sur l'impérieuse nécessité d'appeler le Président Macky SALL et son régime à faire cesser la persécution dont est victime, depuis bien trop longtemps, l'opposant Ousmane SONKO et son parti, à respecter et à protéger ses Droits, y compris son Droit à la vie, à la dignité, à la non-discrimination, son Droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

Fait, à Dakar, le 12 mars 2023



Le Bureau Politique National